

FRANCE

# «Faux» mineurs étrangers: «ne pas faire de quelques cas une généralité»

16 OCTOBRE 2020 | PAR NEJMA BRAHIM

**En visite au Maroc ce vendredi, le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, compte aborder la question des mineurs non accompagnés avec son homologue marocain. Des discussions faisant suite à l'attaque perpétrée par un « faux » mineur pakistanais devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*.**

---

**C**e sera l'une des questions abordées à Rabat ce vendredi 16 octobre entre le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, et son homologue marocain, Abdelouafi Laftit. Les mineurs non accompagnés (MNA, dans le jargon) sont au cœur de l'actualité depuis près d'un mois : pour certains, ils sont tous des « faux » mineurs étrangers qui « profitent » du système de protection de l'enfance. Pour d'autres, ils sont responsables de l'augmentation des actes de délinquance en France.

Un intérêt soudain qui s'explique par [l'attaque au hachoir \(https://www.mediapart.fr/journal/france/290920/attentat-au-hachoir-l-auteur-presume-eta-it-en-colere-contre-les-caricatures-du-prophete\)](https://www.mediapart.fr/journal/france/290920/attentat-au-hachoir-l-auteur-presume-eta-it-en-colere-contre-les-caricatures-du-prophete) perpétrée devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*, vendredi 25 septembre. L'auteur des faits,

un jeune de nationalité pakistanaise, s'était déclaré faussement mineur, rentrant ainsi dans le système de protection de l'enfance.

Arrivé en France en 2017, selon les dires du ministre de l'intérieur, l'auteur des faits avait été reconnu mineur en août 2018 et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Val-d'Oise, comme le prévoit la réglementation française pour les mineurs non accompagnés. Si le département n'a pas tardé à contester sa minorité, celle-ci a ensuite été validée par un juge des enfants, un an plus tard.



Manifestation contre les tests osseux pour les mineurs non accompagnés à Toulouse. © ALAIN PITTON / NURPHOTO / NURPHOTO VIA AFP

À la suite des aveux du principal suspect de l'attaque, le ministre de l'intérieur a affirmé, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, qu'il existait aujourd'hui « *un drame des mineurs isolés, venant notamment du Maroc, de l'Algérie, mais aussi de la Tchétchénie ou du Pakistan* », annonçant se rendre au Maroc prochainement « *pour régler le*

*problème* », à la demande du président de la République et du premier ministre.

Évoquant « *des gens parfois persécutés dans leur pays, parfois isolés de leur famille, parfois fraudeurs* », il a énoncé la notion de mérite pour le droit d’asile et l’accueil de la République, puis a pointé du doigt ceux qui « *méritent d’être reconduits à la frontière parce que soit ils ne sont pas mineurs, soit ils doivent repartir dans leur pays* ».

Le locataire de la place Beauvau a également indiqué, dans une envolée lyrique où il s’emmêle les pinceaux, avoir été saisi avec le garde des sceaux, Éric Dupond-Moretti, pour « *mettre fin à la discussion autour de la présomption de **majorité**, car effectivement c’est insupportable, ces faux **majeurs** [qui] prennent la place des vrais mineurs que nous devons protéger* », faisant, en fait, référence à la présomption de minorité et aux « faux mineurs », ce qu’il rectifiera dans un tweet par la suite.

Le principe de présomption de minorité doit garantir le droit aux jeunes se présentant comme mineurs à une protection durant l’ensemble de leurs démarches, jusqu’à la reconnaissance de leur minorité. « *Cette protection immédiate passe par la proposition d’un lieu sécurisé où le jeune va pouvoir reprendre des forces, dormir, se laver, s’habiller, se soigner... Interagir avec un adulte bienveillant qui lui explique quels sont ses droits* », détaille Clémentine Bret, référente MNA à Médecins du monde.

« *En réalité, c’est très peu fait. Il y a un recueil provisoire d’urgence, une mise à l’abri d’une nuit, puis une évaluation avec une réponse le lendemain ou une évaluation “flash”, en quinze minutes après un premier tri. Beaucoup de départements s’affranchissent de ces obligations, soit parce qu’ils sont submergés, soit parce qu’ils rechignent à accueillir les mineurs non accompagnés* », poursuit l’auteure de « <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0001407919300068>)L’accueil sanitaire des migrants en France et en Europe, reflet d’une crise de solidarité » (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0001407919300068>).

Depuis 2016, un système de répartition est venu rééquilibrer l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés sur le territoire national, soulageant notamment les départements les plus sollicités jusqu'alors, comme Paris et la Seine-Saint-Denis. Un système qui, pour nombre d'acteurs du réseau associatif, crée de grandes disparités selon les départements, qu'il s'agisse des taux de reconnaissance de minorité ou des conditions d'accueil des jeunes.

La mission bipartite (<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents/Les-mineurs-non-accompagnes-mission-bipartite-de-reflexion-Inspections-generales-IGA-IGAS-IGJ-Assemblee-des-departements-de-France>) de réflexion des inspections générales IGA, Igas, IGF et de l'Assemblée des départements de France (ADF) a, d'ailleurs, démontré que le taux de reconnaissance de minorité pouvait varier de 9 à 100 % selon les départements au premier semestre 2017. En Seine-Saint-Denis, celui-ci atteignait 25 % en 2019 pour un total de 585 MNA admis à l'Aide sociale à l'enfance. Ils étaient 1 791 sur le département au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Si la problématique des MNA n'est pas nouvelle, elle tend à se compliquer depuis une quinzaine d'années, selon Médecins du monde, qui a développé un programme spécial à destination de cette population. « *Ils sont plus nombreux* (17 000 nouveaux MNA pris en charge en 2019 contre 8 000 en 2016, et un total de 31 000 MNA pris en charge au 31 décembre 2019– nldr), *on a des publics différents de ceux qu'on connaissait, mais surtout on a une réponse exclusivement sécuritaire à leur rencontre du côté politique, avec une gestion de flux migratoires et une non-prise en compte de la situation de danger dans laquelle se trouvent ces jeunes* », explique Clémentine Bret.

### *Un système d'évaluation déjà basé sur le soupçon*

Un point de vue partagé par la Timmy, association de soutien aux mineurs

MEDIAPART

---

*comme des enfants* », soupire Espérance Minart, présidente de la structure.

« Il est évident que c'est la présomption de majorité qui prévaut. L'évaluation est à charge, le jeune est, en fait, considéré comme majeur tant qu'il n'a pas prouvé sa minorité. »

Entre l'accueil, les démarches administratives et juridiques, l'hébergement, les cours de français et la scolarisation, elle se dit débordée. « *Et puis, trop de jeunes sont dans un entre-deux insupportable* », notamment parce qu'ils ont été reconnus majeurs et ont entamé un recours auprès du juge pour enfants pour contester cette décision.

S'ils sont reconnus mineurs du premier coup, les MNA risquent ensuite une réévaluation dans le département que le système de répartition leur impose. « *On perd des mois voire des années comme ça, et le jour où ils sont enfin reconnus mineurs, ils sont devenus entre-temps majeurs* », souligne la présidente de l'association, ajoutant que cette situation les plonge dans la précarité, faute de prise en charge.

---

## LIRE AUSSI

---

Mineurs étrangers: la création d'un fichier «antifraude» inquiète jusque chez LREM (<https://www.mediapart.fr/journal/france/220119/mineurs-etrangeurs-la-creation-d-un-fichier-antifraude-inquiete-jusque-chez-lrem>)

PAR [MATHILDE MATHIEU](https://www.mediapart.fr/biographie/mathilde-mathieu) (<https://www.mediapart.fr/biographie/mathilde-mathieu>)

---

Mineurs étrangers à la rue à Paris: victoire en vue pour les associations (<https://www.mediapart.fr/journal/france/040820/mineurs-etrangeurs-la-rue-paris-victoire-en-vue-pour-les-associations>)

PAR [IBAN RAÏS](https://www.mediapart.fr/biographie/iban-raïs) (<https://www.mediapart.fr/biographie/iban-raïs>)

---

Mineurs étrangers: la France démunie appelle la police marocaine à l'aide (<https://www.mediapart.fr/journal/france/300818/mineurs-etrangeurs-la-france-demunie-appelle-la-police-marocaine-l-aide>)

PAR [RACHIDA EL AZZOUZI](https://www.mediapart.fr/biographie/rachida-el-azzouzi) (<https://www.mediapart.fr/biographie/rachida-el-azzouzi>) ET [MATHILDE MATHIEU](https://www.mediapart.fr/biographie/mathilde-mathieu) (<https://www.mediapart.fr/biographie/mathilde-mathieu>)

---

«Cœur de pierre»: huit ans dans les pas d'un migrant mineur isolé (<https://www.mediapart.fr/studio/documentaires/international/coeur-de-pierre-huit-ans-dans-les-pas-d-un-migrant-mineur-isole>)

PAR [IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES & MEDIAPART](#)

---

« *La réévaluation est une vraie problématique qui fait durer la procédure dans le temps, créant de l'incertitude chez une population de jeunes souvent âgés de 15 à 18 ans. Elle signifie aussi l'absence de scolarisation* », complète Julie Mattiussi, maîtresse de conférences à l'Université de Haute-Alsace et spécialiste des droits des personnes.

Coauteure, avec Lisa Carayon et Arthur Vuattoux, de « Soyez cohérent, jeune homme ! » (*Revue française de science politique*, 2018), la chercheuse évoque une mise à l'écart d'emblée de ce qui constitue la base des documents d'identité ou d'état civil des jeunes se déclarant mineurs. « *Il y a une forme de soupçon préalable à l'analyse effective des documents. Cela entraîne forcément une forme de subjectivité dans l'évaluation.* » Sans compter une appréciation parfois « *culturaliste* » des propos recueillis, pouvant conduire à des erreurs d'interprétation de la part des évaluateurs.

Les trois chercheurs ont pu constater que la question des « faux » mineurs orientait également le cours de l'entretien : « *C'était un des arguments que nous faisions remonter les évaluateurs pour justifier combien ils étaient vigilants. Pour l'hébergement, par exemple, ils nous disaient devoir être fermes et stricts pour éviter de mélanger un majeur à des mineurs* », explique Arthur Vuattoux, maître de conférences en sociologie à l'université Sorbonne-Paris-Nord.

Selon les territoires, certains travailleurs sociaux reconnaîtraient néanmoins l'existence de failles, presque assumées, lors de l'évaluation. « *Dans des départements situés en dehors de la région parisienne et donc moins sous pression, certains nous ont dit avoir évalué des jeunes mineurs tout en sachant que c'était douteux. C'est aussi une façon d'assumer l'évaluation comme un outil qui ne peut pas donner une vérité absolue* », complète Julie Mattiussi.

Page suivante : Page 2 ([https://www.mediapart.fr/journal/france/161020/faux-mineurs-etrangeurs-ne-pas-faire-de-quelques-cas-une-generalite?page\\_article=2](https://www.mediapart.fr/journal/france/161020/faux-mineurs-etrangeurs-ne-pas-faire-de-quelques-cas-une-generalite?page_article=2))

---

## MOTS-CLÉS

ASE ▪ MAROC ▪ MINEURS ÉTRANGERS ▪ MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ▪ MNA

---

Sollicité par Mediapart, le département de Paris n'a pas donné suite, malgré nos nombreuses relances.

Une précision a été apportée sur le nombre total de MNA pris en charge au 31 décembre 2019 (31 000), englobant à la fois les MNA pris en charge les années précédentes (toujours dans le processus de prise en charge) et les nouveaux entrants dans le système de protection de l'enfance pour 2019.  
Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-26140QE.htm>

}